



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sahara occidental

Question écrite n° 57744

Texte de la question

M Jean-Yves Autexier appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les difficultés actuelles posées par l'application du plan de paix au Sahara occidental. Ce plan, accepté par le Maroc et la République sahraouie en 1988, prévoyait l'organisation d'un référendum d'autodétermination. La composition du corps électoral devait être établie sur la base du recensement de la population réalisé en 1974. La résolution 690 sur le Conseil de sécurité stipulait que ce référendum aurait lieu au début de l'année 1992. Or, à l'automne dernier, le Roi du Maroc proposait à l'Organisation des Nations Unies une liste supplémentaire d'électeurs. Depuis, le désaccord entre le Royaume du Maroc et la République sahraouie est patent. A ce jour, le plan de paix semble bloqué. Les risques sont aujourd'hui grands de voir le conflit armé reprendre. C'est pourquoi il lui demande si la France compte prendre des initiatives visant à favoriser une remise en œuvre du plan de paix dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la France a pris une part active, depuis 1988, dans l'élaboration et l'adoption des différentes résolutions du Conseil de sécurité concernant la question du Sahara occidental. Trente observateurs militaires français font actuellement partie de la mission de surveillance du cessez-le-feu (Minurso) mise en place par l'ONU au mois de septembre dernier tandis que notre pays a annoncé qu'il contribuerait financièrement, le moment venu, à l'opération de rapatriement des réfugiés sahraouis devant participer au vote. Des divergences importantes existent actuellement entre les parties sur la question des critères d'éligibilité à la liste des votants, comme le rappelle l'honorable parlementaire ; le Maroc a souscrit aux propositions d'élargissement contrôlé du corps électoral contenues dans le rapport rendu public le 19 décembre 1991 par M Perez de Cuellar et accueilli favorablement par le Conseil de sécurité. Le front Polisario, bien que n'étant, pour sa part, pas hostile au principe de consulter, en plus des personnes figurant sur la liste issue du recensement de 1974, tout individu en mesure d'attester son appartenance sahraouie à l'époque espagnole, a émis des réserves sur les critères retenus. Afin d'éviter un blocage du processus, M Boutros-Ghali avait recommandé, dans son rapport du 29 mai dernier, de proroger de trois mois l'activité de la Minurso sur le terrain. La France a souscrit à cette proposition, tant il apparaît qu'une telle mesure est de nature à contribuer à l'établissement d'un climat de confiance. Ce délai doit permettre, par ailleurs, la reactivation du dialogue entre les parties et le représentant spécial du secrétaire général en vue d'un règlement du désaccord sur la composition du corps électoral. Les entretiens ont déjà commencé à Genève. Ils se poursuivront sous peu à Rabat puis, à la fin du mois de juin, à New York. La France, qui se rejouit de cette relance du dialogue, ne ménagera aucun effort pour que le conflit du Sahara trouve son dénouement dans le cadre des orientations définies par les résolutions des Nations unies.

Données clés

Auteur : [M. Autexier Jean-Yves](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57744

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2151